7e Année | N° 7

Revue Internationale
DE
CRIMINALISTIQUE

Organe officiel de l'Académie Internationale de Criminalistique

Dr EDMOND LOCARD
Directeur du Laboratoire de Police Technique de Lyon
Directeur

JACQUES LOCARD
Assistant au Laboratoire de Police Technique de Lyon
Rédacteur en chef

— SOMMAIRE —

LYON

JOANNÈS DESVIGNE ET Cie
ÉDITEURS
36 à 42, Passage de l'Hôtel-Dieu

1935

Revue Internationale
DE CRIMINALISTIQUE
Organe Officiel de l'Académie Internationale de Criminalistique

Résurrection d'Écriture

par Henri STAHL
Expert près les Tribunaux de Roumanie
Professeur à l'Ecole des Chartes

Les faux par lavage, gommage, surcharge et grattage sont très nombreux. Si l'existence de tels faux est facile à prouver, il est souvent excessivement difficile de faire revivre ce qui a été effacé. Je crois donc utile d'exposer, dans cet article, quelques cas de résurrection d'écritures que j'ai eu à résoudre en ma qualité d'expert.

Faux par lavage. — Le lavage d'un chiffre ou texte quelconque, par procédés chimiques, peut être aujourd'hui facilement décelé grâce à la *lampe de Wood.* On peut, par les rayons ultra-violets, non seulement préciser exactement la partie d'un document qui a été lavée, mais même, dans la plupart des cas, reconstituer le texte lavé, ou bien lire un texte invisible à l'œil nu, écrit à l'encre sympathique.

J'ai pu, tout récemment, dans un cas d'espionnage, non seulement déchiffrer le texte écrit à l'*encre sympathique*, mais obtenir en plus, sous l'action des rayons ultra-violets, la photographie de l'écriture secrète.

Un escroc raffiné a imaginé dernièrement le procédé suivant de s'enrichir : il détachait, d'anciens dossiers, des pétitions portant la signature de personnes riches ; il lavait chimiquement — méfait du « Corrector » — tout le texte, sauf

la signature laissée intacte. Ensuite il complétait la page, redevenue blanche, par un texte dactylographié, qui le rendait propriétaire des biens du signataire décédé.

Le lavage était tellement bien réussi, que plusieurs bons experts ont conclu non seulement que la signature était authentique, mais que le document ne présentait rien de suspect.

Nommé surexpert, j'ai d'abord été frappé par une tache d'encre que les premiers experts expliquaient par un simple accident, puis par le fait que la signature, « Aron Baiullescu », datée 1931 sur l'acte en litige, ne présentait pas les stigmates

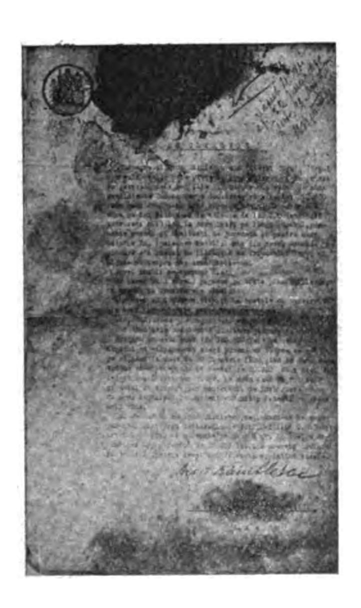


Fig. 1

de la vieillesse qui devaient normalement se trouver dans la signature d'un homme de 75 ans, à l'époque. J'ai donc soumis l'acte en litige aux rayons ultra-violets et j'ai pu établir, grâce à la lampe de Wood, d'une façon indubitable, non seulement le faux par lavage, mais encore préciser qu'il s'agissait d'une pétition de 1922, faisant partie du dossier 2507 du Tribunal mixte de Pitesti.

Vu qu'un expert ne doit pas être cru sur parole, mais qu'il doit prouver ce qu'il affirme, j'ai obtenu la photographie ci-jointe aux rayons ultra-violets. (Fig. I).

(Temps de pose : 20 minutes, avec 2 lampes Gallois et filtre jaune. Appareil sans objectif en quartz.)

Gommage. — Un texte au crayon, effacé à la gomme, peut, dans la plupart des cas, être ressuscité par simple photographie agrandie. On photographie, sous lumière puissante, oblique, avec très petit diaphragme, plaque panchromatique, filtre jaune. Il est évident qu'on forcera la copie sur papier. (Fig. II.)

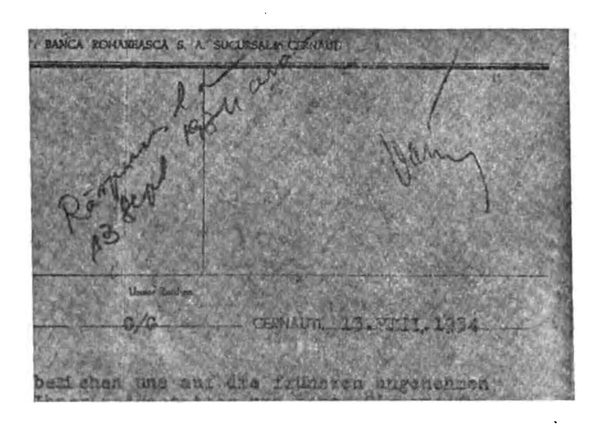


Fig. II

Dans la plupart des cas, il ne sera même pas nécessaire de procéder, comme l'indique Reiss, à des tirages successifs, négatifs-diapositifs avec renforcements, jusqu'à ce que les dernières bribes d'écriture soient sucées par la plaque photographique.

Surcharge. — Voici un cas plus délicat et un procédé peu connu : Sur un acte de vente, argué de faux, on avait écrit *au crayon rouge*, le mot « Original », juste au-dessus de l'endroit où on supposait que se trouvait primitivement un chiffre d'enregistrement, lavé frauduleusement.

L'examen aux rayons ultra-violets n'a rien pu déceler de précis, à cause de la fluorescence intense du crayon rouge employé par celui accusé de faux (un chimiste, bon photographe).

Vu que le rouge apparaît en noir foncé sur une plaque photographique ordinaire, il était impossible d'essayer de faire revivre l'écriture sous-jacente par le procédé que j'ai indiqué plus haut.



Fig. III



Fig. IV

J'ai donc procédé comme suit : j'ai fait disparaître la couleur rouge en employant un *filtre rouge* et en photographiant, dans l'obscurité complète, avec *plaques pour l'infra-rouge.*

J'ai obtenu ainsi la photographie reproduite dans le cliché 4. Comme on le voit, en comparant les figures III et IV, toute la couleur rouge, du mot « Original », et de l'estampille de l'Administration financière, a disparu et on voit assez distinctement les chiffres « 1..9...7 », ressuscités et faisant la preuve du faux.

En Roumanie, beaucoup de timbres fiscaux sont de couleur rouge. Une signature apposée sur ces timbres est donc très difficile à lire et à expertiser ; grâce aux plaques pour l'infra-rouge et au filtre rouge, le fond du timbre disparaît et la signature peut facilement être expertisée.

Faux par grattage. — Voici un cas qui a fortement préoccupé notre opinion publique :

Lors de l'assassinat, à Sinaïa, du premier ministre I. G. Duca, par deux Macédoniens, membres du partie de la « Garde de Fer », on a procédé, la nuit même de l'assassinat, le 29 décembre 1933, à l'arrestation des membres de ce parti extrémiste. On n'a pu saisir, au premier moment, que le trésorier du club, le Macédonien Sterie Ciumetti.

Son corps, troué de sept balles, a été trouvé le lendemain matin, sur la glace d'un lac des environs de Bucarest.

On a accusé du meurtre le commissaire qui avait arrêté le nommé Sterie Ciumetti et l'avait conduit au commissariat. Celui-ci affirmait être innocent, vu qu'il avait confié son prisonnier, pour être conduit à la police, à un agent de la police secrète, lequel niait également le fait.

Dans le registre du poste, où le commissaire affirmait avoir inscrit le nom de « Sterie Ciumetti », on voyait écrit simplement « *Politie. Cu un proces verbal* » (Police, avec un procès-verbal) (fig. V), et non pas « *Cu individul Sterie Ciumetti* » (avec l'individu Sterie Ciumetti), mention qu'il affirmait avoir écrite.

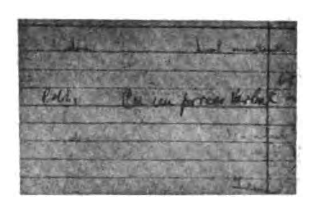


Fig. V

D'autre part, dans un petit registre, où devait se trouver la signature de l'agent de police secrète auquel le prisonnier avait été confié, la signature manquait, la page avait été déchirée et il ne restait qu'un fragment de signature. (Fig. VI.)

Nommé expert, j'ai eu à répondre aux questions suivantes :

1° S'il est exact que sous la mention actuelle « *Cu un proces verbal* » il y avait primitivement écrit « *Cu individul Sterie Ciumetti* » ;

2° Qu'est-ce qu'il y avait écrit sur le registre déchiré ?

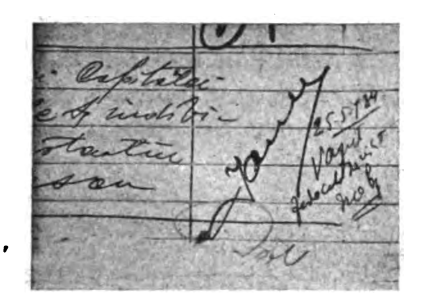


Fig. VI

I

L'existence d'un grattage était visible au plus sommaire examen ; la reconstitution du texte était par contre des plus difficile, vu que le grattage avait été opéré profondément dans l'épaisseur du papier.

J'ai procédé comme suit :

J'ai d'abord fait une photographie par transparence (fig. VII), puis une série de photographies à la lumière oblique. (Fig. VIII.)



Fig. VII

Comme on le voit, sur la photographie par transparence, le

grattage s'arrête devant le mot « *Verbal* ». La longueur de la ligne grattée a donc 57$^{m}/_{m}$. (Voir l'original fig. V.) La longueur des mots enlevés devra donc être de 57$^{m}/_{m}$ également.

De l'écriture primitive, il ne reste que le mot abrégé « *Dec* » et le mot « *Politie* ». Ce sont donc ces deux mots qui nous serviront de test. Il faudra évidemment avoir en considération que l'écriture enlevée par grattage était beaucoup plus petite et plus étrécie que les mots « Cu un proces verbal » surajoutés. Le mot « Politie » du texte primitif s'étend, avec ses 7 lettres, sur 19$^{m}/_{m}$ de largeur. La majuscule « P » a 8 $^{m}/_{m}$ de hauteur, les dépassantes supérieures « l, t » ont 7$^{m}/_{m}$ de hauteur, les minuscules « o, i, e » ont 2-3$^{m}/_{m}$ de hauteur et 1$^{m}/_{m}$ de largeur.



FIG. VIII

En examinant d'autre part la photographie par transparence (fig. VII), nous constatons que *le grattage s'est fait uniquement vers le haut, au-dessus de la ligne horizontale X-Z.* Par conséquent, les mots enlevés par grattage ne contenaient aucune lettre à dépassante inférieure, donc ni « *f* », ni « *g, j, p, q* », soit : « *b, d, h, k, l, t,* » ou des lettres sans dépassantes : « *a, c, e, i, m, n, o, r, s, u, v* ». Par conséquent, il n'y a pas impossibilité à ce que les mots enlevés par grattage soient « *Cu individul Sterie Ciumetti* », lesquels, rapportés aux dimensions du texte primitif « Politie », occuperaient exactement les 57$^{m}/_{m}$ grattés.

Partant de ces données, j'ai examiné les diverses mentions habituellement enregistrées, à la suite du mot « Police », dans le registre du commissariat. J'ai constaté que la formule qui se répétait le plus souvent après le mot « Politie »,

était : « *Cu individul X...* » ; puis venait : « *Cu un proces verbal* ».

Il est évident qu'on ne se serait pas amusé, dans cette nuit d'affol ement, à effacer la mention « *Cu un proces verbal* », pour écrire à nouveau, après grattage énergique, les mêmes mots !...

Une autre formule fréquente était : « *Politie. Cu actele* ». Cette formule « Cu actele » est évidemment trop courte, et n'aurait pas couvert 57 m/m. Une autre formule était : « *Cu un dosar cu acte etc., etc.* », trois-cinq lignes de texte...

Donc la seule formule probable était celle qui revenait le plus fréquemment : « *Cu individul X...* » formule qui devait occuper exactement 57 m/m.

Comme on le voit sur les photographies du texte primitif, on a négligé de gratter la lettre initiale « *C* ». On a également omis de gratter la lettre finale « *i* », que l'on voit très clairement entre les lettres actuelles « V » et « e » du mot « *V*erbal ». Le point sur « i » se trouve dans la boucle de « e » du mot « Verbal ».

Par conséquent, le texte gratté, 57 m/m, commence par « C »............. » et finit par « i ». Ceci correspond parfaitement à l'affirmation que le texte primitif était « *Cu individul Sterie Ciumetti* ». Les photographies à la lumière oblique permettent d'identifier une série d'autres lettres. Dans la fig. VIII on voit parfaitement que la seconde lettre est « u ». La lettre suivante est également très visible, c'est un « i », avec le point placé vers la droite. Nous avons donc :

« Cu in................i ».

Au milieu de la lettre « V » du mot « Verbal », on voit une barre horizontale, la barre d'un « t ». Nous avons donc :

« Cu in....................ti ».

Si on examine maintenant la photographie par transpa-

rence (fig. VII) on s'aperçoit que c'est surtout vers la fin du grattage que le canif a agi avec plus d'intensité ; c'était donc là le mot qu'il fallait faire disparaître à tout prix. Mais de la façon dont le grattage a été fait, et vu sa hauteur, il est clair que la lettre effacée était une majuscule à tête ronde, et le dessin indique clairement un « *C* ». Nous avons donc :

« *Cu individul* *C........tti* ».

Ces éléments sont suffisants pour pouvoir affirmer avec une très grande probabilité que l'affirmation du commissaire de

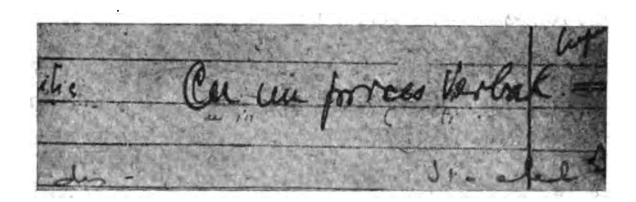


Fig. IX

police est exacte et qu'il avait bien écrit primitivement : « *Politie Cu individual Sterie Ciumetti* », mots remplacés par une main étrangère par « *Cu un proces Verbal* ».

II

Pour ce qui est de la deuxième question, reconstituer ce qui était écrit sur la partie déchirée du registre (fig. VI), là où il n'y avait plus rien, la solution, insoluble à première vue, a été excessivement facile à résoudre et voici pourquoi :

Tandis que les autres agents de police qui ont signé dans ce registre, ont signé à l'encre, l'agent auquel le prisonnier Ciumetti avait été confié, a signé, à la hâte, *au crayon chimique*, de sorte que, par la pression du crayon, *sa signature s'est enfoncée dans la page au-dessous* et un examen à la lumière rasante a permis de lire parfaitement le texte disparu. Afin de ne pas citer de noms propres, nous ne reproduisons pas la photographie faite à la lumière rasante.

Henri Stahl.